

Positions et tendances du syndicalisme ouvrier canadien

Roger Chartier

Volume 7, Number 1-2, December 1951, March 1952

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1023077ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1023077ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (print)

1703-8138 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Chartier, R. (1951). Positions et tendances du syndicalisme ouvrier canadien. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 7(1-2), 39–50. <https://doi.org/10.7202/1023077ar>

Article abstract

Où va le syndicalisme ouvrier canadien ? Quels sont ses objectifs immédiats et lointains ? Le lecteur trouvera une réponse partielle à ces décisives questions dans cette étude des discours, rapports et résolutions présentés lors des congrès annuels des trois principales centrales ouvrières du pays.

Positions et tendances du syndicalisme ouvrier canadien

Roger Chartier

Où va le syndicalisme ouvrier canadien ? Quels sont ses objectifs immédiats et lointains ? Le lecteur trouvera une réponse partielle à ces décisives questions dans cette étude des discours, rapports et résolutions présentés lors des congrès annuels des trois principales centrales ouvrières du pays.

Pour le Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC), le Congrès canadien du travail (CCT) et la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC)¹, la réunion annuelle des délégués marque une étape et permet de faire le point.

La 66e conférence annuelle du CMTC a eu lieu à Halifax, du 10 au 15 septembre; 406 délégués étaient présents, qui représentaient quelque 471,000 membres répartis en près de 3,000 syndicats locaux.

La 11e assemblée générale du CCT s'est tenue à l'extrémité opposée du pays, à Vancouver, du 17 au 22 septembre; 636 délégués représentaient environ 351,000 syndiqués répartis en près de 1231 syndicats locaux.

La 30e session de la CTCC s'est déroulée à Québec, du 15 au 20 septembre; 400 délégués tenaient lieu de quelque 90,000 membres, distribués en plus de 450 syndicats locaux.

* * *

Pour comprendre la portée de ces congrès et en scruter les tendances, il ne sera pas suffisant d'analyser les résolutions adoptées.² Le discours du pré-

(1) Nous nous en tiendrons aux initiales, dans la suite de cette étude.

(2) Ces résolutions, fort démocratiques par ailleurs, ont des faiblesses que n'ignorent pas les congressistes eux-mêmes: elles sont trop nombreuses — une moyenne de 160 cette année —, occupent un temps précieux et distraient de préoccupations parfois plus urgentes; elles sont souvent étrangères aux objectifs du syndicalisme — v.g. calendrier universel, drapeau canadien, blocage du détroit de Belle-Isle, Chine —; elles se répètent fréquemment; elles encombrant les mémoires, en compromettant parfois le caractère sérieux.

CHARTIER, ROGER, maître en sciences sociales (relations industrielles), chargé de l'éducation en relations du travail au Centre de culture populaire de la Faculté des sciences sociales de Laval

sident général et le rapport du conseil exécutif de ces centrales ouvrières mériteront une étude toute spéciale, que nous ferons au fur et à mesure dans les lignes qui vont suivre.

REFORME DE L'ENTREPRISE

Seul M. Gérard Picard, président général de la CTCC, aborde ouvertement ce problème épineux, lui consacrant toutes les *lignes de son rapport annuel*. « *Parler de la réforme de l'entreprise, dit-il c'est se demander carrément s'il y a de bonnes raisons de vouloir dépasser le capitalisme et le salariat.* » La question ainsi posée, M. Picard fait une distinction entre démocratie et régime économique actuel, entre capitalisme et libre entreprise ou propriété privée, soulignant que le fait de vouloir dépasser le capitalisme n'implique pas l'acceptation du socialisme ou du communisme.

Le président de la CTCC s'attache ensuite à démontrer en quoi consiste la « *via media* » entre ces régimes diamétralement opposés. « *Au lieu de conserver un caractère presque exclusivement revendicatif imposé par le salariat, (les syndicats de travailleurs veulent) se préparer à assumer des tâches et à partager des responsabilités (...) sur le plan de l'entreprise.* » Pour agir, souligne M. Picard, le capitalisme se retranche derrière une société anonyme, être fictif qui devient le véritable propriétaire de l'entreprise. Dans le capitalisme, le capital est un agent de production qui seul a des droits sur les bénéfices, la propriété et la gestion; l'autre agent, le travail, reste étranger à l'entreprise et se trouve placé indéfiniment sous la domination du capital par le régime du salariat. C'est cette domination qui doit cesser, pour faire place à une collaboration entre égaux.

La réforme de l'entreprise, de continuer M. Picard, provoquera graduellement la disparition du capitalisme, sans pour autant faire disparaître le capital, la direction, la propriété ou les travailleurs ! « *Chez nous, conclut-il, la réforme de l'entreprise progressera graduellement en élargissant la sphère des négociations collectives. Les mesures législatives ne viendront que plus tard.* »³

ACTION POLITIQUE

Le CMTC et la CTCC ont maintes fois eu l'occasion d'affirmer leur détermination de ne pas faire de politique de parti, de ne s'affilier à aucun parti: ce qui ne signifie pas en soi que ces organismes rejettent à priori toute préoccupation d'ordre politique; bien au contraire. La CTCC, par exemple, possède

(3) Cf. dans ce même numéro, la « Déclaration de principes » de la CTCC.

depuis un an son Comité d'orientation politique. Il va de soi qu'un syndicalisme éveillé doit surveiller et orienter la politique nationale et provinciale.

Dans ce domaine, le CCT a depuis longtemps brûlé ses bateaux, par son affiliation ouverte avec un parti politique, la *Co-operative Commonwealth Federation* (CCF), dont le programme constitue, aux yeux du CCT, « l'arme politique des travailleurs canadiens ».

Écoutons M. A. R. Mosher, président du CCT, dans son discours d'ouverture: « *Les gains réalisés dans le domaine économique ont été perdus en grande partie parce que les ouvriers ne se sont pas formés en groupements politiques pour devenir une puissance en ce domaine. A preuve: le coût de la vie est monté en flèche, en dépit des augmentations de salaires... Si les avantages obtenus des employeurs au prix d'efforts infinis sont réduits à néant par l'incurie des gouvernements qui ne donnent pas à leurs intérêts une protection adéquate, les ouvriers se verront dans l'obligation d'élire leurs propres représentants au Parlement: ils auront ainsi représentation directe de leurs intérêts.* »

Et plus loin: « *Les ouvriers organisés en sont à un point où ils doivent étendre leur champ d'action et d'intérêts, s'ils veulent atteindre leurs objectifs fondamentaux. Il se peut que l'industrie, dans le régime capitaliste actuel, ne puisse se rendre davantage aux demandes des syndiqués; auquel cas ces derniers, pour la satisfaction de leurs besoins, devront exiger la nationalisation de l'industrie, qui fonctionnera sur une base de service, non de profit. Cette étape nous fait passer de l'économique au politique; il est donc essentiel que les syndiqués se tournent de plus en plus vers l'action politique.* »

COMMUNISME ET PAIX

L'opposition énergique des centrales syndicales canadiennes au communisme s'est de nouveau exprimée. M. A. R. Mosher, président du CCT, réaffirme la détermination de son mouvement d'éliminer de son sein tout vestige de communisme. Il admet qu'il reste encore du travail à faire. Il tance vertement certains employeurs qui signent des conventions avec des unions communistes, sûrs d'obtenir de meilleures conditions de telles unions, moins exigeantes à cause de la lutte qu'elles doivent mener pour assurer à tout prix leur survivance. Le Conseil exécutif du CCT garde le pouvoir d'expulser les syndicats dominés par des communistes. Sur le plan international, le CCT s'engage à fournir \$50,000 pour le « South-East Asia Organization and Leadership Training Fund », établi par la Confédération internationale des syndicats libres pour mener la lutte contre le communisme dans le Sud-Est Asiatique.

Le CMTC, par son président, M. Percy Bengough, sent le besoin de montrer le lien qui existe entre son opposition au communisme et sa politique traditionnelle de désarmement: « *Nous croyons au désarmement et restons toujours opposés à la guerre; mais nous ne pouvons perdre de vue la gigantesque machine de guerre mise sur pied au pays de Staline. Nous voulons la paix, oui, mais la paix avec la liberté.* »

Il n'y a même pas nécessité pour la CTCC de s'exprimer sur une telle question. Le CMTC suspend un syndicat; le CCT en expulse un autre.

COOPERATION INTERSYNDICALE

Le 20 février de cette année, le CMTC, le CCT, la CTCC et le Comité législatif conjoint des Fraternités de cheminots du Canada signaient conjointement un Mémoire sur la régie des prix adressé au gouvernement fédéral. C'était un précédent. Pour lui donner des suites, les organismes mentionnés créèrent un comité consultatif conjoint formé de deux membres par organisme, et chargé d'assurer l'unité de pensée des centrales syndicales sur les sujets d'intérêt général pour la classe ouvrière et la nation.

Lors de sa conférence annuelle, le CMTC a décidé de mettre fin à ce mode de coopération, au grand regret officiellement exprimé de la CTCC, choquée de l'attitude du CMTC, et du CCT, qui voit ainsi s'évanouir son rêve d'un « *one unified central labour body* » exprimé dans une résolution cette année même.

Quelques extraits du rapport du Comité des rapports du conseil exécutif (*trad.: CMTC*) expliqueront le geste du CMTC. Soulignons que ce rapport ne fut adopté qu'après une chaude discussion des délégués.

« Lors du dernier congrès... le Conseil exécutif reçut instruction de coopérer avec d'autres organisations ouvrières dans la présentation de Mémoires conjoints au gouvernement fédéral, en des assemblées avec des comités parlementaires, à la commission d'assurance-chômage et auprès d'autres corps gouvernementaux.

« On suivit ces instructions au cours de l'année... »

« On était en droit d'espérer que cette coopération s'étendrait... »

« Malheureusement, aucune amélioration appréciable ne s'est manifestée dans les relations existant actuellement entre les membres de ces divers groupes (CMTC-CCT). Analysant les résultats obtenus par cette coalition avec les autres corps syndicaux, il apparaîtrait que, tandis que chacun d'eux a gagné considérablement de prestige en s'associant à nous, nous, par contre, avons gagné bien peu de choses par cette alliance.

« Il est facile de comprendre qu'en vue de satisfaire quatre groupes ouvriers, chacun doit s'attendre à voir faiblir quelques points qui peuvent avoir un intérêt tout particulier pour lui, en vue d'atteindre une entente conjointe. Nous croyons que notre Congrès doit rester libre d'exprimer sa politique actuelle sans avoir à prendre en considération ce qu'en pense tout autre groupe étranger. On a également pressenti que bien peu de chose pourrait être gagné par la présentation conjointe de mémoires, etc., lorsqu'une autre organisation est affiliée à un parti politique. . . » (Allusions transparente au OCT).

ORGANISATION SYNDICALE

Le domaine de l'organisation syndicale au Canada se divise en deux régions bien distinctes: la province de Québec, d'une part, et le reste du Canada, de l'autre.

Une résolution transmise au Bureau confédéral de la CTCC demande qu'un comité : *prépare un plan général d'action à longue échéance pour l'organisation en dehors du Québec*, et que soit désigné immédiatement un organisateur chargé spécialement de l'organisation à l'extérieur du Québec. La résolution souligne que la CTCC « *est toujours une organisation d'envergure nationale.* »

Par ailleurs, M. Claude Jodoin, vice-président du CMTC, vient de lancer un appel à la Fédération provinciale du travail, organisme de coordination du CMTC dans le Québec, pour la mise en oeuvre d'un vaste plan d'organisation dans la province.

Enfin, certains observateurs estiment que, parmi les raisons qui ont pu amener le secrétaire-trésorier du CCT, M. Pat Conroy, à démissionner peu après sa réélection, lors du dernier congrès, ce serait une profonde divergence d'opinion sur les chances de succès du CCT dans le Québec. M. Conroy y croirait fermement, en dépit des durs échecs précédemment essuyés: incapable de rallier tous ses collègues à ses espoirs, il se serait retiré. C'est là une idée partielle que nous nous contentons de soumettre au lecteur.

A ce sujet, une résolution du Local 212, Toronto, de l'Amalgamated Clothing Workers of America, référée au directeur de l'organisation du CCT, est fort révélatrice; nous laissons le lecteur en juger:

« Des milliers de travailleurs québécois ont été astreints à de longues heures de travail, à des salaires de famine. . . ils ont dû subir l'arbitraire d'employeurs autocratiques, l'indignité de conditions de vie et de travail inacceptables, l'insécurité de l'emploi.

« Qu'un comité spécial soit formé afin de mobiliser les ressources requises pour mener une vigoureuse campagne d'organisation dans le Québec. »

CONTROLE DES PRIX ET COUT DE LA VIE

Dans leur Mémoire conjoint sur la régie des prix (20 février 1951), les centrales ouvrières demandaient au gouvernement fédéral ce qui suit:

- a) une régie adéquate des loyers;
- b) le gel des prix;
- c) l'institution d'un tribunal public ayant juridiction pour décider de toute augmentation future des prix et des loyers;
- d) la présence de représentants des syndicats ouvriers à ce tribunal.

Le CCT précise davantage ses demandes à l'occasion de son congrès: une résolution exige, en sus des demandes précitées, des subventions aux denrées essentielles, le rétablissement des prix au niveau de janvier 1951 (comme base) et le retour de la taxe de 100% sur l'excédent des profits.

Le CMTC endosse ces réclamations, insiste de nouveau sur l'établissement d'une Commission fédérale de régie des prix où les ouvriers auraient accès.

La CTCC endosse complètement le principe de la régie des prix, même en temps normal. Elle précise que les organismes de régie devraient se constituer sur une base représentative, l'Etat, les producteurs (patrons et ouvriers syndiqués) et les consommateurs (Ligues et coopératives) y ayant accès. Le président de la CTCC se dit opposé au système des subventions aux producteurs, qui ne suffirait pas à enrayer l'inflation et imposerait au gouvernement des obligations nouvelles sans accroissement correspondant de son pouvoir de paiement. Il demande que les ouvriers soient représentés lors de la modification du système de calcul de l'indice du coût de la vie. Des résolutions de la CTCC s'en prennent aux honoraires élevés des médecins, au prix prohibitif des médicaments.

SECURITE SOCIALE

a) Assurance-chômage

Les trois mouvements ouvriers s'entendent pour demander l'élimination — ou au moins la réduction à 3 jours — de la période d'attente de 90 jours

durant laquelle l'ouvrier en chômage n'a pas droit aux prestations. Ils sont aussi d'accord pour proposer un accroissement des prestations, la CTCC précisant que leur montant devrait être ajusté périodiquement en fonction de l'augmentation de l'indice du coût de la vie. Les trois centrales demandent encore que soient assujettis à la Loi de l'assurance-chômage les employés d'hôpitaux et d'institutions religieuses ou de charité; la CCT veut aussi inclure les salariés adonnés au service domestique ou à l'agriculture; et le CMTC demande que *tous* les travailleurs soient assujettis, sans tenir compte ni de leurs revenus ni de la nature de leur travail.

Le CMTC veut qu'on oblige tout employeur à donner par écrit à ses employés congédiés les raisons de leur renvoi; il demande en outre que les prestations soient payées pour toutes les fêtes légales; que les débardeurs aient leur contribution réduite de 450 à 300 jours; et qu'enfin l'arbitre de la Commission soit remplacé par un juge de la Cour supérieure assisté d'un représentant de l'employeur et d'un représentant de l'employé.

La CTCC propose que l'indemnité soit accordée à tous les ouvriers engagés dans une grève ou contre-grève légales; elle demande que les bureaux locaux fassent diligence pour payer les prestations; que la rémunération remise aux ouvriers en chômage par entente contractuelle ne prive pas ces ouvriers de leur droit aux prestations; et qu'enfin les emplois habituels ou occasionnels comportant un salaire de deux dollars (\$2.00) ou moins par jour n'enlèvent pas aux ouvriers en chômage leur droit aux indemnités.

b) Assurance-santé

Le CMTC et le CCT continuent à demander la mise en oeuvre d'un plan national d'assurance-santé, subventionné par le gouvernement fédéral, contributoire, qui fournirait à tous les citoyens canadiens les traitements requis du médecin, du chirurgien, du dentiste et de l'oculiste, l'hospitalisation, les membres artificiels, etc.

c) Pensions de vieillesse

Le CMTC et le CCT demandent une pension de vieillesse pour toute personne âgée de 65 ans ou plus: le montant proposé, \$65.00 par mois, avec échelle mobile en fonction de l'indice du coût de la vie. Pour les femmes, le CMTC voudrait la pension à 60 ans; il demande aussi l'abolition de la preuve d'indigence, et souhaite que ces pensions soient du seul ressort du fédéral.

La CTCC demande une pension de vieillesse mensuelle de \$60.00.

SALAIRES

Le CMTC et le CCT s'efforcent de démontrer que la hausse des salaires n'est pas cause, mais effet de la hausse des prix et de l'inflation; en effet, disent-ils, quand nos syndicats demandent des augmentations de salaires, ils doivent les justifier en se fondant sur la hausse du coût de la vie intervenue au cours de l'année précédente. Le CMTC suggère qu'on étudie d'autres facteurs de la hausse des prix, tels le jeu des cartels, l'achat d'industries à des prix majorés, le mouillage des actions et les manipulations de parts, une administration défective et des profits excessifs.

La CTCC demande que les actions en réclamation de salaires soient expédiées sans retard par des juges spécialement nommés à cet effet. Elle suggère une hausse des taux du salaire minimum; que l'ordonnance no 4 de la p. de Q. soit remplacée par trois ordonnances (une pour le commerce, les deux autres pour l'industrie et les services). Le CCT recommande à tous ses syndicats affiliés d'entreprendre une campagne nationale en vue « d'augmentations substantielles des salaires » afin de « maintenir leur niveau de vie ».

IMPOT ET TAXES

En matière d'impôt sur le revenu, le CCT et le CMTC souhaitent une exemption de \$3,000 pour une personne mariée, de \$1,500 pour un célibataire et de \$400 en sus par enfant, comme strict minimum. Ils demandent que ne soient pas imposables les dépenses de transport à destination ou en provenance du travail. Le CCT voudrait rendre non imposable le montant payé en frais médicaux; de même le CMTC pour l'achat des outils (la CTCC ne demande ici que 10%), pour la taxe municipale sur les maisons occupées par leurs propriétaires et pour les bonis de vie chère. La CTCC veut qu'on déduise du rapport annuel d'impôt les contributions versées à l'assurance-chômage, aux institutions ou sociétés qui assurent des services rémunérés (chirurgicaux, médicaux ou hospitaliers).

La CTCC demande encore la suppression de toute taxe sur les médicaments; elle propose que le capital-argent que reçoit la veuve d'un employé municipal décédé avant l'âge de la retraite soit exempt d'impôt (l'intérêt seul étant taxé). Le CMTC demande qu'il n'y ait pas de taxe sur les allocations familiales; que la taxe de vente disparaisse complètement ! Enfin, le CCT veut que cette même taxe de vente soit ramenée de 10% à 8%, qu la taxe d'accise soit ramenée à son taux antérieur.

Bref, les taxes ne sont pas très populaires !

EDUCATION

Les dirigeants des grandes centrales ouvrières du Canada ont compris la nécessité urgente d'un vaste travail d'éducation de leurs membres. Plusieurs résolutions sont venues souligner de nouveau cette nécessité, telle celle-ci, du CMTC: « *Que ce congrès demande au nouveau conseil exécutif d'étudier à fond le problème de l'éducation des ouvriers et de travailler à l'établissement d'un programme national des travailleurs.* » Soulignons en passant les préoccupations éducatives du Service d'éducation de la CTCC.

Une autre résolution du CMTC couvre un autre aspect du problème: « *Que ce congrès demande instamment au nouveau conseil exécutif d'étudier l'opportunité d'établir un système de bourses qui permettrait aux gens du mouvement qui se sont distingués par leur activité de poursuivre leurs études en Droit ou en Sciences sociales.* »

Le CMTC et le CCT endossent chaleureusement les recommandations de la Commission Massey en ce qui concerne l'aide fédérale aux universités. Ils approuvent le travail de Radio-Canada et de l'Office national du film. Le CMTC propose la création d'un bureau qui lutterait efficacement contre la discrimination raciale ou religieuse par un programme d'éducation sur la citoyenneté canadienne, sa valeur, ses principes, ses droits et devoirs. La CTCC et le CCT demandent expressément à Radio-Canada du temps gratuit pour l'éducation syndicale.

LOGEMENT

La CCT blâme le fédéral d'avoir de son propre chef mis fin au programme fédéral-provincial-municipal de construction de maisons, en vue des préparatifs de guerre. Il déclare que la situation du logement est « un scandale et un déshonneur national », et demande au gouvernement « d'attaquer consciencieusement » le problème.

La CTCC entend exiger, dans son Mémoire annuel au gouvernement provincial, que la Commission d'enquête sur le logement, formée en 1948, produise enfin son rapport; elle demande qu'on examine de nouveau la situation du logement.

Le CMTC s'en prend aussi au gouvernement fédéral, qui a mis un terme au plan national de construction de maisons; il demande qu'on remplace les taudis par des logis sains et à bas prix, en imposant au besoin des restrictions sur d'autres types de constructions; il suggère qu'on aide les gagne-petit à posséder une maison bien à eux.

LEGISLATION PROVINCIALE

a) « Loi des relations ouvrières » :

La CTCC voit dans l'art. 41a, qui rend inattaquables les décisions de la Commission, une mesure « antidémocratique ». Elle entend faire pression auprès de la Commission pour que celle-ci n'accorde aucune certification aux unions de boutique. Elle demande que plus d'enquêteurs soient mis au service de la Commission, pour accélérer l'émission des certificats de reconnaissance. Elle suggère enfin que la Commission n'agréee aucune requête en décertification se rattachant à des pratiques prohibées aux art. 20 et 21 de la Loi.

b) « Loi des différends ouvriers » :

La CTCC demande qu'elle soit amendée de façon que :

- les parties n'aient que trois jours pour désigner leur arbitre;
- le président du tribunal d'arbitrage soit nommé dans les 7 jours qui suivent la nomination des arbitres;
- si, dans les 20 jours qui suivent le rapport du conciliateur ou la demande au ministre du Travail, faite par l'une ou l'autre des parties, de constituer un tribunal d'arbitrage, le dit tribunal n'est pas formé, les parties puissent recourir, nonobstant toute autre disposition de la Loi, à la grève ou au lock-out;
- ce tribunal d'arbitrage n'ait qu'un délai de 14 jours, après la nomination de son président, pour faire connaître sa décision ou ses recommandations au ministre du Travail, à moins que les parties ne s'entendent pour accorder un délai plus long.

c) « Loi de la convention collective » :

La CTCC demande qu'elle permette la rétroactivité, et que l'amende en cas d'infraction varie entre \$5 et \$25.

AUTRES RESOLUTIONS

Le CCT et le CMTC demandent que les employés civils aient les mêmes avantages syndicaux que les autres salariés (droit d'association et convention collective).

Le CCT préconise pour l'apprenti un salaire qui soit dès le début équivalant à au moins 50% de celui du journalier.

Le CCT et le CMTC réclament toujours un Code national du travail.

Le CMTC s'en prend à la politique d'immigration, néfaste autant pour les immigrants, ou incompetents ou mécontents, que pour les citoyens canadiens; il demande au gouvernement de ne pas ouvrir les portes toutes grandes.

Le CMTC a subi des amendements à sa Constitution: le président possède désormais plus de pouvoirs pour punir tout membre ou toute organisation qui ne respecteraient pas la Constitution; il y aura droit d'appel à la conférence annuelle du Congrès.

La CTCC demande que le 24 juin, jour de la Saint-Jean-Baptiste, devienne un congé provincial obligatoire; elle insiste pour que les fêtes religieuses soient des fêtes chômées, pour que les publications immorales soient interdites; elle demande plus de vigilance sur les débits de boisson, plus de propreté dans les usines, la distribution du drapeau fleurdelisé dans chaque maison d'enseignement public (par le département de l'Instruction publique). Enfin, et surtout, elle a créé un *fonds de défense professionnelle* dans lequel chaque membre versera mensuellement la somme de 10 cents, à partir de janvier 1952.

* * *

Le syndicalisme ouvrier canadien a parlé. Un peu confusément peut-être, semble-t-il à prime abord, et avec une profusion toute démocratique, réjouissante et fort explicable. De ce flot de paroles, qui tantôt soupesaient les problèmes cruciaux de l'économie canadienne et du syndicalisme ouvrier avec une vision et une justesse remarquables et tantôt réglaient le sort du détroit de Belle-Isle, de la margarine, du drapeau fleurdelisé ou des catholiques de Maillardville, des idées-force demeurent, des tendances se dessinent clairement.

Le syndicalisme ouvrier canadien ne veut pas du communisme; c'est une affaire décidée. Il redoute fort le socialisme. Mais, qu'il s'exprime consciemment ou non sur ce point, il n'accepte plus le capitalisme, sous sa forme actuelle et déteste le régime du salariat. Il souhaite de passer au plus tôt de la phase de revendication à la phase de collaboration: il veut la démocratie économique au sein de la démocratie politique. Il veut être partenaire, pas vassal. Il voit dans l'entreprise idéale une grande famille, pas une « affaire ». Il voit le service là où d'autres persistent à enchâsser le profit.

Il s'intéresse naturellement à la politique de son pays, mais n'est pas trop sûr de ses limites sur le plan de l'action politique. Il aime la paix, mais pas au prix de sa liberté. Ses membres ne s'entendent pas encore parfaitement,

et refusent parfois de s'entr'aider. Partout il cherche à se répandre, à « s'organiser ».

Il veut protéger et épaissir le portefeuille de ses membres, améliorer leur niveau de vie. De cela, s'élevant contre la hausse constante du coût de la vie, il demande la régie des prix, une assurance-chômage plus généreuse, une assurance-santé et des pensions de vieillesse plus libérales. Il n'aime pas qu'on dise un peu partout que la hausse des prix est due surtout à la hausse des salaires. Les impôts lui font mal; il crie grâce. Il veut pour ses membres des maisons bien à eux et une éducation à leur mesure d'hommes. Il suit de près la législation ouvrière, où son sort parfois peut se jouer.

Bref, le syndicalisme ouvrier canadien est un mouvement conscient. Il veut être un facteur d'ordre.

SERVICE SOCIAL

REVUE PROFESSIONNELLE DE SERVICE SOCIAL
*publiée par l'École de service social affiliée à
la Faculté des sciences sociales de l'Université
Laval.*

Cette revue trimestrielle sert de véhicule à la pensée, à la culture propre, aux techniques et aux espoirs des travailleurs sociaux d'expression française en matière de service social;

cette revue d'information sociale contient une section consacrée aux articles de fond, une section de documents, une section d'histoire, une section de nouvelles;

cette revue vous parviendra tous les trois mois moyennant contribution annuelle de deux dollars ou soixante cents pour chaque numéro.

2, RUE DE L'UNIVERSITÉ
QUÉBEC